Braccio, Nadia

De: Anne Claude Geoffrion [annecg@videotron.ca]

Envoyé: 29 novembre 2016 22:01

À: Greffe

Cc: info@cqlpe.ca; Basses Laurentides refuse

Objet: à l'attention de Mme Véronique Dubois, observations en lien avec le Dossier R-3964-2016,

Anne Claude Geoffrion 382 Girouard Oka, QC, J0N 1E0 annecg@videotron.ca

Par dépôt électronique

Me Véronique Dubois Secrétaire Régie de l'énergie 800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55 Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET : Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec. Votre dossier : R -3964-2016/Notre référence : R051991

Chère Madame et autre personnes responsables de ce dossier,

J'ai toujours mon compteur mécanique et pour ma santé, et surtout celle de ma fille, il n'est pas question sous aucun prétexte pour nous d'avoir un compteur intelligent à la maison, ni d'ailleurs un compteur non-communiquant.

Ma fille avait quelques problèmes de santé, mais ce n'est qu'à la suite de l'installation d'un compteur intelligent chez-elle que sa santé s'est nettement détériorée. Elle a développé des micro tumeurs sur la glande pituitaire, le syndrome de Cushing et a fait plusieurs acv, ce qui l'a forcé à déménager chez-moi.

Une fois déménagée dans un environnement sans pollution électromagnétique sa santé s'est nettement améliorée et se sont ses médecins qui ont constaté son hypersensibilité aux champs électromagnétiques.

Le but de cette lettre n'est pas la remise en question de la lecture à distance des compteurs électriques mais je désirais vous faire part des nombreuses personnes souffrant quotidiennement de leur incapacité physique à tolérer un appareil non communicant électronique dans leur demeure, une situation qui n'ira sans doute qu'en s'aggravant.

Je reviens au dossier des compteurs non-communiquant.

Jusqu'à date et avec beaucoup d'efforts, ma fille et moi avons réussi à garder notre compteur électromécanique et j'accepte de payer, comme dans le cas de l'option de retrait actuelle, les frais reliés à une nouvelle option de retrait avec un appareil électromécanique.

Je sais pour avoir parlé aux employés de CapGémini et pour avoir vérifié avec le Conseil de Bande Mohawk qu'aucun déploiement de compteurs intelligents ne sera fait sur la Réserve autochtone de Kanesatake.

Je revendique donc, comme eux, le droit de garder mon compteur électromécanique en m'appuyant sur la Charte des droits et libertés et les arguments contenus dans la lettre de l'avocat du RAPLIQ.

J'appuie également le RAPLIQ qui entend démontrer que le compteur électromécanique est maintenant offert en option aux États Unis. Ceci contredit l'argument du Distributeur quand à la non-disponibilité des compteurs électromécaniques.

Pour les nombreuses personnes intolérantes aux appareils non-communiquant électroniques, je tiens à attirer votre attention sur l'importance pour la Régie de ne pas laisser Hydro-Québec démanteler et rebuter ces 181 500 compteurs électromécaniques encore disponibles.

Je vous autorise par la présente et de manière formelle à verser immédiatement telle quelle - avec mon nom, mon adresse postale et mon adresse de courriel - ma lettre d'observation en lien avec le Dossier R-3964-2016 au Système de dépôt électronique et à la publier sur le site internet de la Régie. Je vous prie de ne pas attendre la fin du délai de 48 heures avant de le faire.

Veuillez agréer mes salutations respectueuses

a. e. Sur / /-